Déclaration liminaire de l'UNSA Education au CTA du 3 novembre 2015

Madame le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CTA

Notre intervention portera sur le RIFSEEP et sur la réforme du collège

Le RIFSEEP

Le présent comité technique académique va aborder un point important pour les personnels administratifs : le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP.
Nous vous rappelons que l'UNSA Education a voté contre ce nouveau régime au Conseil Supérieur de la fonction publique et qu'elle s'était abstenue au CTM.

Dans notre académie, certaines réponses ont été apportées à nos interrogations lors des groupes de travail des 24 et 30 septembre et du CTSA du 14 octobre 2015.

Cependant, il reste encore de nombreux points à préciser et l'UNSA Education demande :

- **une cartographie chiffrée des postes y compris en EPLE.**
- **des fiches de postes actualisées avant le début de la campagne 2016 d'entretien professionnel.**
- **que cesse la discrimination faite aux personnels logés en EPLE. Le traitement des fonctionnaires en EPLE est particulièrement inégalitaire puisque seuls les personnels de l'AENES voient leur régime indemnitaire limité.**
- **un complément indemnitaire annuel (CIA) de 5% maximum pour tous les corps.**
- **un bilan annuel de la mise en œuvre du RIFSEEP.**

Enfin, l'UNSA Education rappelle son souhait d'avoir la possibilité de travailler de façon périodique sur les évolutions possibles du RIFSEEP et sur sa mise en œuvre.

Réforme du collège

L'UNSA Education tient à rappeler ici son attachement à ce que le plus grand nombres d'élèves soient en réussite dans notre système éducatif et que les enseignants trouvent les conditions de travail nécessaires pour atteindre cet objectif, en respectant implication professionnelle et vie de famille. Pour les enseignants des collèges, le changement induit par la réforme est profond et à ce titre, l'UNSA Education demande que la formation soit à la hauteur des enjeux. Aussi, une seule journée de formation prévue avant la répartition des dotations dans chaque collège est insuffisante.

D'autre part, l'UNSA Education sera très attentive à l'actualisation de la carte des langues en lien avec la réforme dans un souci de diversification de l'offre et de bonne gestion des ressources humaines. Nous insistons sur la nécessité d'une communication de votre part à destination de nos collègues enseignants de langue sur le sujet afin d'apporter des réponses à leurs inquiétudes.

Pour l'UNSA Education
Serge RAVEL

UNSA-éducation Section Académique de Grenoble - BOURSE DU TRAVAIL –
32 AV DE L'EUROPE - 38030 GRENOBLE CEDEX 2 - Tél. 04 76 23 38 54